|  |  |
| --- | --- |
|  | Paris, le [Date] |
| Affaire suivie par : {suiviPar}  aopv.dgec@developpement-durable.gouv.fr  Réf : {refPotentiel} |  |
|  | {nomRepresentantLegal}  {nomCandidat}  {adresseProjet}  {codePostalProjet} {communeProjet}  {email} |

**Objet : Recours gracieux pour un projet candidat à la {titrePeriode} période de l’appel d’offres {titreAppelOffre}**

Madame, Monsieur,

En application des dispositions de l’article L. 311-10 du code de l’énergie, relatif à la procédure de mise en concurrence pour les installations de production d’électricité, le ministre chargé de l’énergie a lancé l’appel d’offres cité en objet.

En réponse à la {titrePeriode} période de cet appel d’offres, vous avez déposé le projet suivant{#familles}, dans la famille {titreFamille}{/familles} :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom du projet | Puissance-crête ({unitePuissance}) | Commune d’implantation |
| {nomProjet} | {puissance} | {communeProjet}  ({codePostalProjet}) |

Le paragraphe [référence du paragraphe origine de la non-instruction de l’offre ou de son élimination] du cahier des charges de l’appel d’offres en objet indique :

« *[Contenu du paragraphe origine de la non-instruction de l’offre ou de son élimination]* »

{#nonInstruit}Cette offre n’a pas été instruite par la Commission de régulation de l’énergie (CRE), pour la raison suivante : « *{motifsElimination}* ».{/nonInstruit}{^nonInstruit}Suite à l’instruction de cette offre par la Commission de régulation de l’énergie (CRE), elle a été éliminée pour la raison suivante : « *{motifsElimination}* ».{/nonInstruit}

Par votre demande de recours gracieux reçue dans nos services le {dateDemande}, vous contestez cette décision pour la ou les raison(s) suivante(s) : « *{justificationDemande}* ».

[Éléments issus de l’instruction].

Après examen de votre demande, j’ai le plaisir de vous informer que le projet susmentionné est désigné lauréat de la {titrePeriode} période de l’appel d’offres visé en objet / et compte-tenu des éléments précédents, je suis au regret de ne pas donner de suite favorable à votre demande.

Conformément à l’engagement contenu dans votre offre, je vous informe que {tarifOuPrimeRetenue} en application des dispositions du point {paragraphePrixReference} du cahier des charges est de {prixReference} €/MWh. {#affichageParagrapheECS} La valeur de l’évaluation carbone des modules est de {evaluationCarbone} kg eq CO2/kWc. {/affichageParagrapheECS}

{#isEngagementParticipatif}En raison de votre engagement {#isFinancementParticipatif}au financement participatif{/isFinancementParticipatif}{#isInvestissementParticipatif}à l’investissement participatif{/isInvestissementParticipatif}, la valeur de {tarifOuPrimeRetenueAlt} est majorée pendant toute la durée du contrat de {#isFinancementParticipatif}1{/isFinancementParticipatif}{#isInvestissementParticipatif}3{/isInvestissementParticipatif} €/MWh sous réserve du respect de cet engagement1.{/isEngagementParticipatif}

{#engagementFournitureDePuissanceAlaPointe}Lors de la réponse à l’appel d’offres, vous avez indiqué souhaiter un fonctionnement avec fourniture de puissance garantie à la pointe du soir et devez ainsi respecter les conditions de l’annexe 9 du cahier des charges relatives à la fourniture de puissance à la pointe.{/engagementFournitureDePuissanceAlaPointe}

Par ailleurs, je vous rappelle les obligations suivantes du fait de cette désignation :

* respecter l'ensemble des obligations et prescriptions de toute nature figurant au cahier des charges;
* si ce n’est déjà fait, déposer une demande complète de raccordement dans les deux (2) mois à compter de la présente notification2{#eolien} ou dans les deux mois suivant la délivrance de l’autorisation environnementale pour les cas de candidature sans autorisation environnementale{/eolien};{#soumisGF}
* constituer une garantie {#eolien}bancaire {/eolien}d’exécution dans un délai de deux (2) mois à compter de la présente notification. Les candidats retenus n’ayant pas adressé au préfet de région du site d’implantation l’attestation de constitution de garantie financière dans le délai prévu feront l’objet d’une procédure de mise en demeure. En l’absence d’exécution dans un délai d’un mois après réception de la mise en demeure, le candidat pourra faire l’objet d’un retrait de la présente décision le désignant lauréat3. La durée de la garantie {renvoiSoumisAuxGarantiesFinancieres};{/soumisGF}{#AOInnovation}
* mettre en oeuvre les éléments, dispositifs et systèmes innovants décrits dans le rapport de contribution à l’innovation et le cas échéant dans le mémoire technique sur la synergie avec l’usage agricole, remis lors du dépôt de l’offre4;{/AOInnovation}
* sauf délais dérogatoires prévus au {paragrapheDelaiDerogatoire} du cahier des charges, achever l’installation dans un délai de {delaiRealisationTexte} mois à compter de la présente notification;
* fournir à EDF l’attestation de conformité de l’installation prévue au paragraphe {paragrapheAttestationConformite} du cahier des charges;{#isInvestissementParticipatif}
* respecter les engagements pris conformément au paragraphe {paragrapheEngagementIPFP} concernant l’investissement participatif.{/isInvestissementParticipatif}{#isFinancementParticipatif}
* respecter les engagements pris conformément au paragraphe {paragrapheEngagementIPFP} concernant le financement participatif.{/isFinancementParticipatif}

Je vous rappelle également que l’installation mise en service doit être en tout point conforme à celle décrite dans le dossier de candidature. Toutefois, la modification de certains éléments de l’offre postérieurement à la désignation des lauréats est possible, selon les conditions et modalités précisées au {renvoiModification} du cahier des charges. {#affichageParagrapheECS}{#eolien}Les changements conduisant à une remise en cause de l’autorisation mentionnée au 3.3.3 ne seront pas acceptés/{/eolien}{^eolien}Les changements conduisant à une diminution de la notation d’un ou plusieurs critères d’évaluations de l’offre, notamment par un bilan carbone moins performant, ne seront pas acceptés.{/eolien}{/affichageParagrapheECS}{#AOInnovation} Toute demande de modification substantielle de l’innovation sera notamment refusée5.{/AOInnovation}

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de ma considération distinguée.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **L’adjoint au sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables,** |
|  |  |
|  | **Ghislain FERRAN** |

*Copie : [EDF OA / EDF SEI] ; [DREAL concernée] ; [CRE]*